



LE PRESIDENT

Villeurbanne, 18 mars 2020,

Monsieur,

Depuis maintenant dix jours, vos services, le Gouvernement, et le Président de la République, nous ont sensibilisés, encouragés à agir et à anticiper, pour freiner et limiter la contamination du Covid 19. Le 16 mars, lors de son allocution aux Français, le Président Emmanuel MACRON, faisait état, et à plusieurs reprises, d'une situation de guerre et lançait un appel à la responsabilité de chacun.

En tant que citoyens, les entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Rhône se sont interrogés sur leur engagement pour freiner la contamination ; en tant qu'employeurs, ils ont dû prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la santé et de la sécurité de leurs salariés ; et en tant qu'acteurs économiques, ils ont dû prendre des décisions d'arrêt de leur activité dont ils seront les premières victimes.

Ce matin, on porte à notre connaissance que l'Etat reprocherait à notre secteur d'activité d'avoir arrêté le travail (y compris à nos fournisseurs), en expliquant que nous aurions réagi de façon exagérée et que nos entreprises n'étaient pas concernées par les fermetures. Le bénéfice du chômage partiel pour les entreprises du BTP pourrait ainsi être mis en cause, alors que l'on nous a poussés à agir en ce sens.

Cette position est incompréhensible, inacceptable pour les entreprises du BTP, incohérente au regard des déclarations du Président de la République.

On ne peut pas demander aux entreprises et aux citoyens tout et son contraire, le confinement et la poursuite d'activité, des vertus citoyennes alors que malheureusement les entreprises doivent faire face à une indisponibilité de moyens de protection individuelle.

Concrètement, comment va-t-on expliquer aux compagnons :

- qu'ils devront aller sur les chantiers (qui sont pour la plupart fermés par nos maîtres d'ouvrages) ou chez des particuliers qui ne veulent pas nous ouvrir la porte,
- qu'ils voyageront seuls dans leurs véhicules (pour respecter les distances de sécurité) dans la mesure où nos entreprises disposeraient d'autant de véhicules que de salariés, ce qui n'est pas le cas,
- qu'ils n'ont pas la possibilité de se restaurer à proximité des chantiers
- que les conditions d'accessibilité des chantiers ne sont pas conformes aux exigences sanitaires en vigueur.

Nous ne voulons pas que, demain, les chefs d'entreprises du BTP s'entendent dire, en cas de contamination aggravée, que c'est de leur faute parce qu'ils auraient forcé leurs salariés à aller au contact d'autres personnes sur leurs chantiers.

De plus, sachez que les forces de l'ordre ont déjà demandé à des entreprises du BTP de cesser leurs chantiers, et que certains de nos salariés commencent à invoquer leur droit de retrait.

Il est donc d'une extrême importance que les messages émanant des Pouvoirs Publics soient excessivement clairs en la matière, afin que chacun à son niveau puisse exercer son devoir de responsabilité au regard notamment de la santé de nos propres collaborateurs et des personnes qui seraient à leur contact.

Les entreprises du BTP ne peuvent être les variables d'ajustement de mesures sanitaires et d'un semblant de poursuite d'activité économique.

Nous comptons sur vous pour appuyer notre démarche citoyenne, responsable et légitime.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Samuel MINOT

